

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018 COMPTE RENDU</p>
--

Le 27 septembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 21.09.2018

PRESENTS : M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Martine MAZUIR, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AUIDI

EXCUSES : M. Franck FOILLERET, M. Jean MATHIEUX et M. Jean-Claude NOELL

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny
- ❖ DM N°1
- ❖ Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil** :

Le compte rendu du 30 août 2018 a été approuvé.

❖ **Délibérations** :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny

M. le Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 8 septembre 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny.

M. le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

M. le Maire indique que les comités des quatre syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont » et son siège sera à Marboz.

VU la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,

VU le projet de fusion envisagé entre les syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny,

VU le projet de statuts concernant le futur syndicat mixte joint à la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat

2- Décision modificative N°1

Le conseil municipal après délibérations, considérant qu'il n'y a pas assez de crédits budgétaires suffisants pour procéder à divers règlements et pour répondre à une exigence comptable de la trésorerie, il y a lieu de régulariser la situation budgétaire.

Le conseil municipal décide et autorise le Maire à procéder au virement de crédits suivants :

C/21311 : construction hôtel de ville : + 30 000 en dépenses

C/21312 : construction bâtiments scolaires : + 16 000 en dépenses

C/21318 : construction autres bâtiments publics : + 5 000 en dépenses

C/21568 : autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : + 2 000 en dépenses

C/2151 : réseaux de voirie : - 20 000 en dépenses

C/21578 : autre matériel et outillage de voirie : - 10 000 en dépenses

C/2188 : autres immobilisations corporelles : - 23 000 en dépenses

C/022 : dépenses imprévues : - 3 800 en dépenses

C/66111 : Intérêts des emprunts : + 3 800 en dépenses

3- Autorisation de signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de gestion de l'Ain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

❖ Dossiers urbanisme :

◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Un permis de construire, deux Déclarations Préalables et un Certificat d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **PC 001 321 18 D0004** : Monsieur Grégory MUCEDOLA (Chemin de la Chassière)

Rénovation d'une grange

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0016** : Madame Andrée FAVRE (Route de Ceyzériat)

Régularisation pour la réfection de la toiture

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0017** : Monsieur Jean GATARD (Route de Tossiat)

Peinture des volets et des fenêtres

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0020** : **Maitre Luc SAINT PAUL**

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente BARRIER-RICHARD/MUCEDOLA (Chemin de la Chassière)

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

Litige lotissement « les Condamines » : le promoteur immobilier Maison PRIMO évoque des raisons techniques obligeant à rehausser la maison et ne souhaite pas prendre à sa charge les frais d'une modification de la toiture existante.

Permis de construire chemin des Forys : le terrassier a installé des chaises d'implantation sur le terrain qui ont été détériorées par la suite.

Suite au rejet du recours de Monsieur et Madame FROMENT concernant ce PC, ceux-ci ont reformulé une nouvelle requête, une réponse leur sera adressée.

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner** :

Une demande d'aliénation a été examinée :

Parcelles section B, numéro 169 (Chemin de la Chassière) – Propriétaire Madame Claudine BARRIER et Monsieur Pascal RICHARD

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Commission de contrôle de la liste électorale** :

Suite à la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur la liste électorale, la commission, les membres de la commission de contrôle doivent être renouvelés avec :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration
- Un délégué du Tribunal de Grande Instance

Le conseil municipal doit proposer des habitants de la commune qui seront désignés par arrêté préfectoral.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission associations :

- Suite à sa demande, les élus ont rencontré une représentante de l'association « esprit libre » afin d'évoquer la gestion de la salle et notamment le nettoyage de la salle pour les associations.
- L'association Amanite a annulé l'exposition de champignons du 6 et 7 octobre en raison des conditions météorologiques.
- Les cours de karaté ne seront plus dispensés à Revonnas mais désormais à Tossiat en raison du nombre croissant d'adhérents, la salle mise à disposition devient trop étroite pour la sécurité des pratiquants.
- Les associations de la commune seront rencontrées par les élus les 29 septembre, 6 et 13 octobre.

◆ Commission communication :

- Un courrier a été adressé à chaque association pour la réalisation d'un article pour le prochain bulletin municipal.
- Le réseau social Facebook de la commune est régulièrement alimenté pour les actualités de la commune.

◆ Commission des affaires scolaires/périscolaires :

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée.
- L'inspection académique propose aux communes ayant adopté la semaine de 4 jours la mise en place d'un plan mercredi, avec la réalisation d'un PEDT afin d'organiser des activités les mercredis. Le conseil municipal ne souhaite pas proposer d'activité le mercredi cette année. Une réflexion approfondie sera menée pour la rentrée 2019.

◆ Commission finances :

- Le quitus d'un montant de 23 797,04 € en compensation des dommages de construction de l'école a été reçu. Un second devis pour effectuer ces travaux a été demandé à l'entreprise SACER.
- La commission se réunira le 9 octobre afin de mener une réflexion sur les tarifs de location des salles et de la caution.

◆ Commission travaux :

▪ *Logement communal :*

Les réunions de chantier sont organisées un vendredi sur deux.

Le désamiantage est effectué ainsi que l'enlèvement du plancher. Le maçon commencera son intervention la semaine 41.

▪ *Voirie :*

La commission s'est réunie afin d'établir une carte des intersections auxquelles des panneaux de « rappel de priorité à droite » en agglomération seront installés et également les entrées en zone

30 de la commune seront signalisés par peinture au sol. Il sera aussi demandé un devis pour la réalisation de marquage au sol pour la signalisation de l'écluse.

Madame Fabienne NEVERS, remplaçante de Monsieur Sébastien BOYER, en charge de la voirie communautaire au pôle territoriale de Ceyzériat a été rencontrée afin de lui présenter un état des travaux de voirie réalisés en 2018, un nouveau rendez-vous sera fixé en octobre afin d'établir un programme de travaux pour 2019.

Pour le budget 2019, une réflexion sera à mener sur le financement de travaux sur les voiries nécessitant une réfection, chemin des Condamines, chemin de la Chassière, chemin des Rippes (portion nord), et la partie gravier sur le trottoir du chemin de la Bessonnière. Le droit de tirage de CA3B pourra en financer une partie, et pour le solde il peut être envisagé par la commune de recourir à un fonds de concours CA3B ou de financer directement ces travaux.

▪ *Eaux pluviales :*

Suite au problème d'évacuation d'eaux pluviales constaté rue de la Chassière, l'entreprise Eurovia est intervenue afin de réaliser un aménagement permettant aux eaux pluviales déversées sur la voie publique d'être réceptionnées par la grille de l'autre côté de la chaussée. Une bordure a été posée devant l'entrée de la propriété voisine afin d'éviter de nouvelles inondations.

Suite aux travaux de voirie effectués en 2016, route de Montagnat, des eaux pluviales de la route coulent dans la cour d'une habitation en raison du rehaussement de la chaussée. Un devis sera proposé par Eurovia.

▪ *Ecole et mairie :*

Les travaux sur les boiseries extérieures seront finis durant les vacances de la Toussaint.
Les peintures extérieures de la mairie seront effectuées en novembre

▪ *Divers :*

Suite à sa visite annuelle, Techni feu a adressé un devis pour le changement des organes de sécurité hors services

Afin d'effectuer le changement de blocs de sécurité à la salle polyvalente, une nacelle devra être louée.

❖ **Questions diverses :**

Diverses réunions ont se sont déroulées à CA3B ;

- Le 04/09 la commission sport
- Le 10/09 la conférence des Maires
- Le 11/09 la commission du développement durable durant laquelle les horaires des déchetteries du territoire ont été évoqués
- Le 17/09 le conseil communautaire

CA3B a mis en place pour les élus communautaires un intranet sur lequel sont disponibles le calendrier des réunions, les comptes rendus, ainsi que les organigrammes des élus et de la direction de l'agglomération.

Le prélèvement à la source sera effectif au 1^{er} janvier 2019, la mise en place de l'outil PASRAU pour la déclaration commence en test dès le mois d'octobre.

La Régie d'Exploitation du Service Optique Li@an a adressé un relevé des indicateurs de la fibre optique sur la commune :

- 151 abonnés en service
- 382 prises raccordables
- 92 % de taux de couverture
- 40 % de taux de pénétration

Orange a sollicité la commune pour l'installation d'une antenne relais sur un terrain communal.

Une rencontre s'est tenue avec une représentante de la poste afin d'évoquer la numérotation des rues dans plusieurs secteurs de la commune. La poste propose une prestation de service pour la mise en place d'une numérotation adaptée.

Une réunion pour évoquer une éventuelle fusion des bibliothèques de Revonnas et Ceyzériat se tiendra le 4 octobre entre les maires et adjoints des 2 communes.

Les inscriptions pour l'affouage 2018-2019 sont ouvertes jusqu'au 20 octobre

Le groupe de travail du centenaire de la guerre 14-18 prévoit diverses animations du 5 au 13 novembre :

- Exposition à la mairie toute la semaine
- Conférence de Philippe Viennois avec la diffusion du film « les fragments d'Antonin » le mardi 6
- Conférence de Rémi Riche « Les femmes de l'Ain dans la Grande Guerre » le jeudi 8
- Cinéma rural itinérant avec la projection du film « Au revoir là-haut » le samedi 10
- Cérémonie du 11 novembre avec un défilé de l'église au monument et une participation des enfants de Revonnas, suivi d'un « moment musical » et d'un vin d'honneur
- Représentation du spectacle des enfants de l'école de Ceyzériat le mardi 13

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 25 octobre 2018 à 20 heures**